

POUR LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE

FICHE DESCRIPTIVE

L'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA) est une initiative multipartite créée en 2013. L'ICoCA encourage la fourniture responsable de services de sécurité privée et s'efforce de promouvoir le respect des droits humains et du droit humanitaire par ses membres et les entreprises affiliées. L'ICoCA sert de mécanisme de suivi, de surveillance et de mise en œuvre du Code international de conduite pour les prestataires de services de sécurité privée (le "Code"). La mission de l'ICoCA est d'élever les normes et les pratiques du secteur de la sécurité privée et de s'engager avec les principales parties prenantes pour obtenir une large adhésion à son Code à l'échelle mondiale. L'objectif ultime de l'ICoCA est d'avoir un impact positif sur les communautés touchées par la sécurité privée.



LE RÔLE DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE RESPONSABLES

- Les entreprises de sécurité privée jouent un rôle de plus en plus important dans la sécurisation des opérations de leurs clients dans tous les secteurs, qu'ils soient engagés dans des actions d'assistance, de relèvement et de reconstruction, dans des opérations commerciales, et des activités diplomatiques ou de nombreuses autres activités.
- En fournissant ces services, souvent dans des environnements difficiles et complexes, les entreprises de sécurité privée responsables peuvent avoir des conséquences potentiellement positives pour leurs clients, pour les populations vivant non loin de leurs zones d'opération, ainsi que pour la situation générale en matière de sécurité, pour la jouissance des droits humains et le respect de l'État de droit.

POURQUOI ADHÉRER À L'ICOCA

- L'adhésion et l'affiliation à l'ICoCA ainsi que la certification octroyée par cette Association sont requises ou privilégiées par un nombre croissant d'organisations et d'États qui incluent cette exigence dans leurs processus d'appel d'offres pour des contrats avec des prestataires de services de sécurité privée ; l'adhésion à l'ICoCA crée donc des opportunités commerciales dans le monde entier, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse, aux Nations unies (ONU), à la Fédération internationale de football association (FIFA), à General Electrics, à Maersk et à Philip Morris International (PMI) pour n'en citer que quelques-uns.
- Les membres et affiliés de l'ICoCA sont reconnus comme des leaders du secteur de la fourniture de services de sécurité privée responsables, devenant les prestataires privilégiés d'un nombre croissant d'organisations opérant dans des environnements complexes.
- La certification de l'ICoCA constitue un critère d'excellence dans le secteur de la sécurité privée et une déclaration publique selon laquelle les politiques et les systèmes de l'entreprise de sécurité ont été examinés de manière indépendante et jugés conformes au Code de conduite international.



COMMENT L'ICOCA PEUT ÊTRE UTILE

La collaboration et la coopération entre les entreprises de sécurité privée, les Etats et les organisations de la société civile améliorent les opérations commerciales de nos membres et affiliés en aidant à anticiper des risques qui pourraient autrement rester incontrôlés. Un soutien continu sur l'ensemble du réseau ICoCA garantit de meilleures pratiques commerciales, en promouvant la paix et la stabilité dans les communautés où les membres et les affiliés de l'ICoCA opèrent, ce qui est bénéfique pour les communautés, pour les clients et économiquement pour les entreprises. L'ICoCA favorise l'amélioration continue, en particulier :

- En fournissant un soutien aux entreprises pour mettre leurs politiques et procédures en conformité avec le Code de conduite et les normes internationalement reconnues.
- En travaillant avec les entreprises pour concevoir et développer des outils pratiques sur un éventail de questions relatives aux droits humains qui répondent spécifiquement aux besoins de ces acteurs et sont faciles à mettre en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise, depuis les gardes postés devant l'entrée de l'entreprise jusqu'à la sécurité assurée aux plus hauts niveaux de la hiérarchie.
- Partager les bonnes pratiques et les leçons apprises par les entreprises de sécurité privée et de tirer des enseignements de l'expérience des leaders de ce secteur qui offrent un large éventail de services, des multinationales aux fournisseurs locaux, dans le but commun d'opérer de manière responsable.

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS D'ADHÉSION À L'ICOCA

- Toutes les entreprises membres et affiliées démontrent leur engagement à respecter les droits humains et le droit international humanitaire tels qu'énoncés dans le Code de conduite international en opérant de manière transparente et conformément au Code, et en étant continuellement suivies et surveillées par l'ICoCA, à la fois à distance et sur le terrain.
- Les membres et les affiliés remplissent toutes les exigences d'établissement de rapports, y compris la saisie annuelle du formulaire d'auto-évaluation et une participation active aux activités de l'association.
- Les membres doivent être certifiés par l'ICoCA dans les trois ans maximum suivant leur adhésion à l'Association.
- Tous les membres et affiliés doivent s'assurer du paiement complet et en temps voulu des frais de candidature et des cotisations annuelles.

OPTIONS D'ADHÉSION POUR LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ PRIVÉE

	Affilié	Membre	Membre certifié
Vote	Non	Oui	Oui
Certification ICoCA	Non requis	Exigée dans les 3 ans	Oui
Obtention certification d'une norme internationale reconnue¹	Non requis	Exigée dans les 3 ans	Oui

¹ La certification externe doit être délivrée par un organisme de certification indépendant et accrédité (voir ci-dessous). Nous reconnaissons actuellement les normes suivantes :

- PSC.1 – Norme américaine pour les entreprises mettant en œuvre des opérations de sécurité privée. Organismes de certification : Intertek, MSS Global
- ISO 18788 – Norme internationale pour les entreprises mettant en œuvre des opérations de sécurité privée. Organismes de certification : Asociación de Empresas Seguras (AES), Intertek, MSS Global
- ISO 28007 – Norme internationale pour les entreprises fournissant des services de sécurité maritime. Organismes de certification : LRQA, MSS Global

Dans les pays où une accréditation spécifique aux normes ISO 18788, PSC.1 et ISO 28007 n'est pas disponible auprès des membres de l'IAF/MLA, l'ICoCA accepte des preuves de certification à ces normes de la part d'organismes de certification accrédités selon la norme ISO 17021 qui répondent aux exigences de compétence de l'ICoCA.



ICoCA

Genève Nations 3ème étage
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
CH-1202 Genève
Suisse

www.icoca.ch

secretariat@icoca.ch
+41 22 727 07 57